

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02389

Numéro SIREN : 795 079 805

Nom ou dénomination : @.AUTOMOBILES

Ce dépôt a été enregistré le 04/10/2019 sous le numéro de dépôt 19361

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

@.AUTOMOBILES

12 allée des Castors du Midi
34070 Montpellier

V/REF :

N/REF : 2013 B 2389 / 2019-B-19361

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 04/10/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Procès-verbal d'assemblée en date du 26/06/2019

Concernant la société

@.AUTOMOBILES

Société à responsabilité limitée

12 allée des Castors du Midi

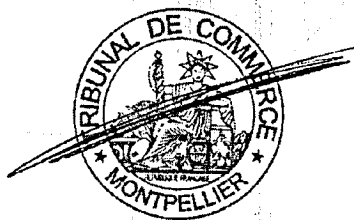
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-19361 le 04/10/2019

R.C.S. MONTPELLIER 795 079 805 (2013 B 2389)

Fait à MONTPELLIER le 04/10/2019,

LE GREFFIER



@.AUTOMOBILES
S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 12 Allée des Castors du Midi

34000 MONTPELLIER
R.C.S : 795079805

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2019

Le 26/06/2019,
à 9h00,

Madame ANNE RIERE, détenant 1000 parts sociales,
Monsieur ERIC TONIOLO, détenant 7000 parts sociales,

associés de la société @.AUTOMOBILES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Eric TONIOLO, préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

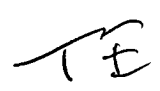
- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses (art. R223-20, al. 2).



Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
 - du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.
- Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 36 068,74 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 36 068,74 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **36 068,74 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 36 068,74 Euros

Rappel des dividendes distribués

Aucun dividende n'a été distribués durant les trois dernières années.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TÉ

@.AUTOMOBILES

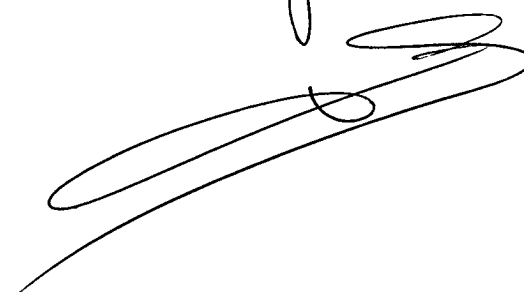
12 Allée des Castors du Midi

34000 MONTPELLIER

LIASSE FISCALE 31/12/2018 IS / RS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

4
Copie conforme
le 2/10/2019
La femme

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise <u>E. AUTOMOBILES</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>51 Route de Saint Georges d'Orques 34990 JUVIGNAC</u>																								
SIRET <table><tr><td>7</td><td>9</td><td>5</td><td>0</td><td>7</td><td>9</td><td>8</td><td>0</td><td>5</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>1</td></tr></table>												7	9	5	0	7	9	8	0	5	0	0	1	1
7	9	5	0	7	9	8	0	5	0	0	1	1												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																								
										Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>														
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	128 542		012			128 542															
		Autres *	014	3 120		016	1 267		1 853															
	Immobilisations corporelles *		028	75 962		030	19 153		56 808															
	Immobilisations financières * (1)		040	2 623		042			2 623															
	Total I (5)			044	210 247		048	20 420		189 826														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	13 375		052			13 375														
		Marchandises *		060	2 969		062			2 969														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064			066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	31 561		070			31 561														
		Autres * (3)		072	6 447		074			6 447														
	Valeurs mobilières de placement		080	58 510		082			58 510															
	Disponibilités		084	6 780		086			6 780															
	Charges constatées d'avance *		092	2 048		094			2 048															
	Total II			096	121 691		098			121 691														
	Total général (I + II)			110	331 937		112	20 420		311 517														
PASSIF										Exercice N 1		NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	8 000														
	Écarts de réévaluation								124															
	Réserve légale								126	800														
	Réserves réglementées *								130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131															
	Report à nouveau								134															
	Résultat de l'exercice								136	36 069														
	Provisions réglementées								140															
	Total I								142	130 635														
Provisions pour risques et charges								154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	95 053														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166	40 205														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169	13 431														
	Produits constatés d'avance								174															
Total III								176	180 881															
Total général (I + II + III)								180	311 517															
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	69 645														
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197			(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	23 944														
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184	5 000														
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																								

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise @.AUTOMOBILES

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	41 494	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	489
		Services *			217		218	554 077
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226	2 000	
	Autres produits					230	6 006	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	604 067
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	258 678	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(1 969)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	2 016	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(3 738)	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : 8 309 – mobilier : – immobilier :)			242	120 874	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	5 699	244	12 626	
	Rémunérations du personnel *					250	119 781	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	41 701	
	Dotations aux amortissements *					254	11 850	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	204	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	562 023

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	42 044
Produits financiers	(III)	280	1 63		Charges financières	(V)	294	1 625
Produits exceptionnels	(IV)						290	5 468
Charges exceptionnelles (VI)				dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	5 358
				dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348			
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306	4 622
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	36 069

B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	36 069	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	4 780		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>)	986		ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies</i> A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>)	981		JEI (44. <i>sexies</i> A)	989				
	ZRD (44. <i>terdecies</i>)	127		ZRR (44. <i>quindécies</i>)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. <i>undécies</i>)	990				
	ZFA (44. <i>quaterdecies</i>)	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)				992				
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	3 814
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i>)			655				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	37 035	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	37 035	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

@.AUTOMOBILES

S.A.R.L. au capital de 8 000,00 Euros

Siège social : 12 Allée des Castors du Midi

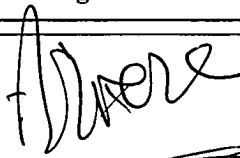
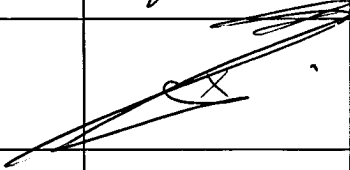
34000 MONTPELLIER

R.C.S. : 795079805

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

du 26/06/2019

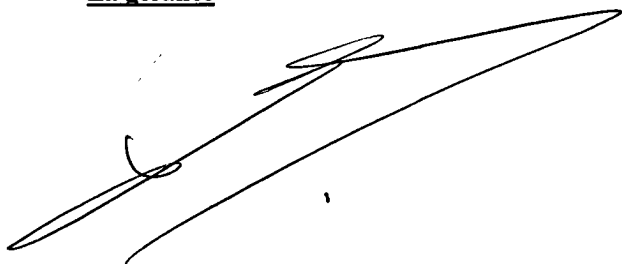
Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
ANNE RIERE 45 BOULEVARD DES ARCEAUX 34000 MONTPELLIER	1000	1000		
ERIC TONIOLO 12 ALLEE DES CASTORS 34070 MONTPELLIER	7000	7000		
TOTAL	8000	8000		

Sur les 8000 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que ____ associés sont présents ou représentés, et totalisent 8000 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 8000 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Certifié sincère et véritable.

La gérance

@.AUTOMOBILES
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000,00 Euros
Siège social : 12 Allée des Castors du Midi

34000 MONTPELLIER
R.C.S : 795079805

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26/06/2019
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 faisant ressortir un bénéfice de 36 068,74 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 36 068,74 Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de 36 068,74 Euros

Pour copie certifiée conforme
La gérance

DGFIP N°2033-B-SD 2019

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2019

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : @.AUTOMOBILES										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	128 542	402		404		406	128 542												
	Autres	410	1 248	412	1 872	414		416	3 120												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	17 675	432	20 072	434		436	37 747												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 489	442		444		446	5 489												
	Installations générales agencements divers	450	22 410	452		454		456	22 410												
	Matériel de transport	460	13 740	462	2 000	464	8 400	466	7 340												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 975	472		474		476	2 975												
Immobilisations financières		480	2 623	482		484		486	2 623												
TOTAL		490	194 703	492	23 944	494	8 400	496	210 247												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500	937	502	330	504		506	1 267												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	470	522	3 653	524		526	4 123												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 016	532	1 433	534		536	2 449												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	4 054	542	3 369	544		546	7 423												
	Matériel de transport	550	4 592	552	2 470	554	3 299	556	3 762												
	Autres immobilisations corporelles	560	801	562	595	564		566	1 396												
TOTAL		570	11 870	572	11 850	574	3 299	576	20 420												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1	8 400	3 299	5 101	5 000	(101)																
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	8 400	580	3 299	582	5 101	584	5 000	586	(101)	588		589								
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595											
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)										591											
TOTAL										596	(101)	585	597	599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : @ . AUTOMOBILES										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="6">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> </tr> <tr> <td colspan="6"></td> <td colspan="6">780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Terrains	710		715			2						Constructions	720		725			3						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5						Matériel de transport	750		755			6						Autres immobilisations corporelles	760		765			7						TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD												780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Terrains	710		715			2																																																																																																																																									
Constructions	720		725			3																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			6																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765			7																																																																																																																																									
TOTAL	770		775			TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD																																																																																																																																									
						780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																																									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																																					
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																																					
Déficits reportables				984																																																																																																																																											
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																																											
IV DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives									381																																																																																																																																						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *									380	27 298																																																																																																																																					
N° du centre de gestion agréé									388																																																																																																																																						
Montant de la TVA collectée									374	119 212																																																																																																																																					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)									378	73 214																																																																																																																																					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant									399																																																																																																																																						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									398																																																																																																																																						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI									397																																																																																																																																						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.